



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Quel avenir pour France Ô ?

Question écrite n° 7657

Texte de la question

Mme George Pau-Langevin alerte Mme la ministre de la culture sur l'avenir de France Ô. Cette chaîne généraliste française du service public a été créée en 2005 avec pour mission de faire découvrir à la population de l'Hexagone la diversité culturelle de sa population et notamment sa composante ultramarine. Les publics attachés à l'outremer accordent la plus grande importance à l'existence de cette fenêtre sur ces cultures et ces réalités, même si la chaîne présente des audiences modestes, notamment par suite de changements et d'approximations dans la ligne éditoriale au cours du temps. France Ô est notamment un producteur de programmes originaux qui supplée l'intérêt relatif de France Télévisions en général, pour cette fraction de la population et de la culture française, malgré quelques progrès récents. Le journal, les documentaires, les soirées consacrées à l'Histoire des Outremer, l'opération Génération What Outremer ont su fidéliser un public. Or dans un rapport confidentiel du ministère de la culture sur France Télévisions, la disparition de la chaîne France Ô est envisagée pour faire des économies. Mais, si tous les opérateurs offrent les mêmes programmes sans refléter les cultures minoritaires, la qualité du service public diminue, incitant les téléspectateurs à se reporter sur l'offre privée si celle-ci prend en compte leur aspirations. Cette perspective est d'autant plus crainte que la suppression d'une chaîne du service public n'était pas exclue du projet du candidat Emmanuel Macron, et qu'un sérieux plan d'économies a été imposé à France Télévisions. L'inquiétude du personnel a été aussi nourrie par les orientations données par la direction de France Télévisions quant à la réorganisation des instances représentatives des personnels de France Télévisions qui a été présentée pour 2018 avec une mise à l'écart des salariées de France Ô. Elle lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement quant à l'avenir de France Ô.

Texte de la réponse

Lors de la présentation du scénario de la réforme de l'audiovisuel public présentée le 4 juin dernier, le ministère de la culture avait confié à une commission de concertation la mission de réfléchir, entre autres, à l'exposition des programmes ultramarins. Les conclusions de la commission de concertation, remises le 18 juillet dernier, soulignent que l'organisation actuelle du service public audiovisuel ne permet pas de donner la visibilité nécessaire aux territoires ultramarins et à leurs habitants. Les ministres de la culture et de l'outre-mer ont reçu, le 19 juillet dernier, les députés des circonscriptions ultramarines pour partager ce constat. Pour faire connaître la richesse des outre-mer à tous les concitoyens, la représentation des territoires et des habitants ultramarins doit trouver sa juste place au sein de l'audiovisuel public, non plus à travers la chaîne France Ô dont l'audience demeure faible, mais par une intégration au sein de la programmation de l'ensemble des autres chaînes de France Télévisions et à travers tous les genres de programmes : information et météo, documentaires, magazines, émissions politiques, fictions. Des engagements de programmation chiffrés et mesurables, définis après consultation d'un groupe de travail associant des parlementaires membres des délégations aux outre-mer, seront à cette fin intégrés dans le cahier des charges de France Télévisions. Ainsi, une amélioration significative de la représentation et du rayonnement des outre-mer dans l'ensemble des programmes nationaux de France Télévisions, la création d'un portail numérique de programmes beaucoup plus riche, et une ambition renforcée

pour les chaînes du réseau Outre mer 1ère, qui pourront le moment venu passer en diffusion Haute définition, permettront de libérer le canal hertzien de France Ô au plus tard en 2020, tout en améliorant l'exposition des actualités, de la création, du patrimoine et des cultures des outre-mer sur le service public de l'audiovisuel.

Données clés

Auteur : [Mme George Pau-Langevin](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7657

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 avril 2018](#), page 3418

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 11011